

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Acquisition, livraison et installation d'un équipement de lithographie laser et ses compléments

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 20 janvier 2025 à 12 :00

Université de Reims Champagne-Ardenne 2 avenue Robert Schuman 51100 Reims

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE			
	Objet	Acquisition, livraison et installation d'un équipement de lithographie laser et ses compléments	
\Rightarrow	Mode de passation	Appel d'offres ouvert	
	Type de contrat	Marché public	
00	Nombre de lots	3	
X	Délai de validité des offres	120 jours	
)3	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Toutefois, dans le cas où le titulaire serait un groupement conjoint, il devra désigner un mandataire solidaire du groupement, ou bien il devra se reconstituer en groupement solidaire au moment de l'exécution du marché.	
茔	Variantes	Sans	
ΪŢ	PSE	Défini par lot	
000	Clause sociale	Sans	
	Clauses environnementales	Sans	
\boxminus	Durée / Délai	Défini par tranche	

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	
1.2 - Mode de passation	
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	
1.5 - Nomenclature	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles	6
3 - Conditions relatives au contrat	
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
4 - Contenu du dossier de consultation	
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire	
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis - Transmission électronique	
7 - Examen des candidatures et des offres	
7.1 - Sélection des candidatures	
7.2 - Attribution des marchés	
7.3 - Suite à donner à la consultation	
8 - Renseignements complémentaires	
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	
8.2 - Procédures de recours	
8.3 - Organe chargé de la médiation	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'acquisition, la livraison et l'installation d'un équipement de lithographie laser et ses compléments.

Dans le cadre d'un financement CPER, la plateforme Nano'mat souhaitent acquérir un ensemble d'équipements de lithographie laser pour la réalisation de l'étape de lithographie par écriture directe, et des équipements périphériques nécessaires au traitement des résines photosensibles avant et après insolation.

Lieu d'exécution :

Université de Reims Champagne-Ardenne Campus Moulin de la Housse, bâtiment 6 pièce AR001-003 51100 Reims

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lots	Désignation
01	Équipement de lithographie laser
02	Tournette pour étalement des résines photosensibles
03	Plaque chauffante pour le recuit des résines

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lots	Tranches	Désignation de la tranche
01	TF	Acquisition de l'équipement de lithographie laser plus une garantie de 2 ans
02	TF	Une tournette pour étalement des résines photosensibles plus sa garantie de 2 ans
	TO001	Acquisition d'une pompe primaire nécessaire au maintien de l'échantillon par aspiration
03	TF	Acquisition d'une plaque chauffante pour le recuit des résines plus sa garantie de 2 ans
	TO001	Une plaque chauffante simple, sans aspiration ni picots, mais aux caractéristiques de contrôle et d'homogénéité de température adaptées à l'usage en photolithographie.
	TO002	Une pompe primaire de maintien de l'échantillon avec accessoires de raccordement adéquats pour être totalement opérationnelle

Consultation n°: 2024PFEUFOU009 Page 4 sur 11

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
31640000-4	Machines et appareils à usage spécifique
38500000-0	Appareils de contrôle et d'essai
38636000-2	Instruments d'optique spécialisés

Lots	Code principal	Description
01	31640000-4	Machines et appareils à usage spécifique
	38500000-0	Appareils de contrôle et d'essai
	38636000-2	Instruments d'optique spécialisés
02	31640000-4	Machines et appareils à usage spécifique
	38500000-0	Appareils de contrôle et d'essai
	38636000-2	Instruments d'optique spécialisés
03	31640000-4	Machines et appareils à usage spécifique
	38500000-0	Appareils de contrôle et d'essai
	38636000-2	Instruments d'optique spécialisés

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Toutefois, dans le cas où le titulaire serait un groupement conjoint, il devra désigner un mandataire solidaire du groupement, ou bien il devra se reconstituer en groupement solidaire au moment de l'exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Consultation n°: 2024PFEUFOU009 Page 5 sur 11

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats peuvent faire une proposition pour la ou les prestations supplémentaires éventuelles facultatives (PSEF0X) et obligatoirement pour les prestations supplémentaires éventuelles obligatoires (PSEO0X) suivantes :

Lots	Code	Libelle	Description
01	PSEF01	Mode d'insolation piloté	Un mode d'insolation piloté directement par l'utilisateur par visualisation de l'échantillon pourra être proposé
	PSEF02	Autre équipement jugé nécessaire	Tout autre équipement jugé nécessaire au bon fonctionnement optimal de la machine du point de vue de son environnement sera décrit et proposé
	PSEO01	Mode "Vecteur"	Pour la réalisation de guides optiques intégrés, un mode 'vecteur' sera proposé
	PSEO02	Flux laminaire	La machine étant destinée à être opérée dans un environnement non-salle blanche, (mais régulé en température), un flux laminaire destiné à être positionné au-dessus de la machine sera proposé
02	PSEF01	Formation technique	Une formation technique pourra être apportée si le candidat juge cela nécessaire.
03	PSEF01	Formation technique	Une formation technique pourra être apportée si le candidat juge cela nécessaire.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les formulaires DC1 et DC2
- La fiche fournisseur vierge

Consultation n°: 2024PFEUFOU009 Page 6 sur 11

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Fiche fournisseur complétée, accompagnée d'un RIB	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr .

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe à compléter et à faire signer électroniquement par les représentants qualifiés de l'entreprise si vous disposez d'un certificat de signature	Non
Devis détaillé	Non
Le mémoire technique de type listing de toutes les évolutions possibles de l'équipement avec un chiffrage donnant un ordre d'idée du prix de chaque évolution	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis - Transmission électronique

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr .

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir un dossier comportant les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Université de Reims Champagne-Ardenne Direction des Achats et des Marchés 2 avenue Robert Schuman 51100 Reims

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Consultation n°: 2024PFEUFOU009 Page 8 sur 11

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Consultation n°: 2024PFEUFOU009 Page 9 sur 11

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondéra	tion
1-Valeur technique de l'offre	60.0 %	
1.1-Maintien d'échantillons de tailles variables, possibilité de réglage de l'autofocus, procédure et précision d'alignement, performances des sources optiques, résolution fixe ou variable, vitesse d'écriture, réglages possibles, possibilité logicielle d'écriture directe (sans passer par un fichier GDSII), modes d'écriture possibles (raster scan et vectorielle) et contraintes associées		30.0 %
1.2-Possibilités et facilité de pilotage de la machine, interface utilisateur, simplicité et l'efficacité d'importation des fichiers GDSII		20.0 %
1.3-Qualité globale de construction, adaptation à un environnement non salle blanche, compromis coût/performance/poids de la table anti-vibration, options disponibles et les possibilités d'évolutions		10.0 %
2-Prix global de l'acquisition	30.0 %	
3-Service après-vente (Notamment disponibilité (durée) des pièces détachées, la tarification des déplacements d'un technicien, ou la tarification des frais de diagnostic et de retour de l'équipement)	10.0 %	

Pour le lot n°02

Critères	Pondé	ération
1-Valeur technique de l'offre	60.0 %	
1.1-Construction générale, encombrement, stabilité, facilité d'entretien		20.0 %
1.2-Nombre et types de portes échantillons, adaptation de la pompe pour le maintien de l'échantillon		20.0 %
1.3-Possibilités et facilité de programmation		20.0 %
2-Prix global de l'acquisition	30.0 %	
3-Service après-vente (Notamment disponibilité (durée) des pièces détachées, la tarification des déplacements d'un technicien, ou la tarification des frais de diagnostic et de retour de l'équipement)	10.0 %	

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Valeur technique de l'offre	55.0 %
1.1-Homogénéité et précision de la température sur la plaque, adaptation à des échantillons de taille variable	20.0 %
1.2-Possibilités et facilité de programmation	15.0 %
1.3-Qualité globale de construction, facilité d'entretien, intégration plaque/contrôleur	20.0 %
2-Prix global de l'acquisition	35.0 %
3-Service après-vente (notamment les délais et la tarification des frais de diagnostic et de retour de l'équipement si jugé réparable)	10.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne 25 rue du Lycée 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél: 03 26 66 86 87 Télécopie: 03 26 21 01 87

Courriel: greffeta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne 25 rue du Lycée 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél: 03 26 66 86 87 Télécopie: 03 26 21 01 87

Courriel: greffeta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/

8.3 - Organe chargé de la médiation

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

DREETS
102 rue de Richelieu
75002 Paris

Tél: 0153178784

Courriel: arnaud.lafont@finances.gouv.fr

Adresse internet (U.R.L): https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises

Consultation n°: 2024PFEUFOU009 Page 11 sur 11